

Les Cahiers de droit



***La naissance de la Confédération*, par M. Jean-Charles BONENFANT, Les éditions Leméac, Montréal, 1969, 155 pp., \$3.50.**

Claude Vachon

Volume 10, Number 4, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004718ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004718ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Vachon, C. (1969). Review of [*La naissance de la Confédération*, par M. Jean-Charles BONENFANT, Les éditions Leméac, Montréal, 1969, 155 pp., \$3.50.] *Les Cahiers de droit*, 10(4), 826–827. <https://doi.org/10.7202/1004718ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1969

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

empêche l'arrivée de nouveaux venus dans la même branche d'industrie. Ainsi on constate comment les informations réciproques sont une barrière à la concurrence effective.

Les insuffisances de la loi anglaise de 1956 sont analysées d'une manière approfondie aux chapitres quatre et cinq, celles des lois américaine, allemande et canadienne aux chapitres six et sept. L'ouvrage réfère donc principalement au droit anglais.

La situation canadienne est évoquée assez brièvement, ce qui se comprend aisément puisque les problèmes suscités par les conventions d'information ont eu, à date, peu d'écho. On sait que l'article 32 (1) de la *Loi des enquêtes sur les coalitions* prohibe toute entente (complot) qui a comme objet de restreindre indûment la concurrence dans les cas qui y sont énumérés. Cependant le paragraphe (2) permet l'échange des statistiques et de renseignements sur le crédit, la norme des produits et autres. Mais ces exceptions légales ne sont un moyen de défense que si l'entente n'a pas comme effet une réduction de la concurrence relative aux prix, à la qualité et quantité de la production, aux marchés et clients et aux moyens et voies de distribution (art. 32, par. 3).

Ainsi la loi canadienne réprime la plupart des effets pratiques des conventions relatives aux échanges d'informations. Messieurs O'Brien et Swann affirment n'avoir trouvé aucune décision sur le sujet, même s'ils discutent de quelques rapports publiés par la Commission des Pratiques Restrictives sur certaines pratiques d'échange d'informations.

L'absence de décisions judiciaires n'implique pas que les pratiques que nous discutons sont inconnues au Canada. Le livre que nous résumons est révélateur car il indique une identité de comportement dans tous les pays. Les lois économiques, les tendances industrielles, le comportement des hommes d'affaires sont similaires. Pour cela la lecture de ce livre est d'un intérêt certain car les auteurs soulèvent un coin du voile qui cache l'activité inconnue, mystérieuse et secrète de la grande industrie.

Lubin LILKOFF,
Professeur

La naissance de la Confédération,
par M. Jean-Charles BONENFANT.
Les éditions Leméac, Montréal,
1969, 155 pp., \$3.50.

Si l'histoire se fait par l'étude des textes, le livre de M. Jean-Charles Bonenfant sera un instrument très utile aux historiens, aux étudiants en histoire et à ceux qui sont intéressés à connaître un moment très important de l'histoire du Canada, c'est-à-dire l'époque où fut mise sur pied la Confédération canadienne.

En effet, *La naissance de la Confédération*, à l'encontre de la plupart des ouvrages historiques, ne se présente pas sous l'aspect d'une monographie traditionnelle. Bien au contraire, cette œuvre dans sa facture formelle tient beaucoup plus du recueil de textes abondamment commentés que d'une simple description des faits. Cette façon de procéder permet ainsi une étude plus objective et plus juridique des faits et donne en outre au lecteur la possibilité de mieux comprendre les événements qui ont conduit à la réalisation de la Confédération.

Dans une première partie introductive, l'auteur, tout en présentant les grandes divisions de son ouvrage, décrit succinctement le contexte historique dans lequel se situent l'élaboration et la naissance du pacte confédératif. Il y décrit entre autre, les causes immédiates de la Confédération, le déroulement des conférences de Charlottetown et de Québec (1864) et l'attitude des diverses colonies britanniques d'Amérique du nord plus ou moins intéressées à ce projet d'union. On y retrouve également la retouche finale du projet à Londres (1866), la proclamation comme telle de la Confédération de même que les premiers lendemains du nouveau système politique tant à Ottawa qu'au Québec.

Au second chapitre l'auteur collige chronologiquement quelques projets de fédéralisme dont celui du juge William Smith (1764-65), celui de lord Durham, tiré de son rapport et enfin celui de Jean-Charles Taché, publié en 1857 dans le « *Courrier du Canada* ». Ces trois projets judicieusement choisis démontrent non seulement l'ancienneté de l'idée de fédération ou Confédération mais donne

en outre un aperçu de cette conception dans les différents milieux concernés, soit de la part d'un Anglo-américain, d'un Britannique et enfin d'un Canadien français.

Dans les parties subséquentes nous entrons dans le vif du sujet, à l'aide de nombreux textes de l'époque. Par cette collation de documents nous retrouvons quelques-unes des grandes causes qui ont amené les Canadiens à l'union des colonies, entre autres les difficultés économiques, l'intérêt pour les chemins de fer, la crainte des États-Unis et partant la défense des colonies. Ensuite l'auteur retrace les événements qui, logiquement, devaient mener à la conclusion du pacte confédératif. En effet à partir de textes très éloquents en eux-mêmes nous pouvons reconstituer le climat politique de l'époque, lire les principales résolutions des conférences de Charlottetown et de Québec et connaître les motifs des partisans de la Confédération de même que les arguments des adversaires de cette union. Motifs et arguments que les partisans du fédéralisme canadien ou de l'indépendance du Québec peuvent encore évoquer de nos jours à l'égard de notre constitution. Enfin quelques documents révèlent la réaction des Canadiens français lors de la naissance juridique de l'État canadien, réaction de joie chez les tenants de la Confédération, réaction d'inquiétude et de tristesse chez les adversaires de cette union.

Dans la dernière partie de son ouvrage décrivant les premiers lendemains de la « puissance du Canada », M. Bonenfant analyse l'attitude des Canadiens français et du clergé québécois à l'occasion des premières élections fédérales et provinciales tenues dans le cadre de la nouvelle constitution. À partir des mandements des évêques cités dans ce chapitre, le lecteur pourra constater que ces élections, unique occasion donnée aux Canadiens français de se prononcer sur la Confédération, furent quelque peu pipées par l'attitude partisane du clergé. Ces élections furent en effet favorables aux partisans de la Confédération et leur premier souci fut la réalisation pratique de cette union, union qui après plus de cent ans d'existence est plus que jamais remise en question.

En définitive l'ouvrage de M. Bonenfant reconstitue à l'aide des documents de l'époque, une des périodes les plus actives et les plus fécondes de l'histoire canadienne. Grâce à un choix de textes des plus judicieux, l'auteur nous éclaire sur les facteurs qui ont forcé les colonies britanniques d'Amérique du nord à s'unir dans une fédération, de même que sur les principaux artisans de cette nouvelle forme de gouvernement. Dernier point important à préciser au sujet de cet ouvrage, l'auteur souligne très nettement le rôle et les réactions des Canadiens français lors de la naissance de la Confédération.

Claude VACHON

Le droit de la construction, par Roger SAINT-ALARY, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 1969, 126 pp.

Comme résultantes du développement de la société industrielle et de l'avènement de la société urbaine, des règles nouvelles s'élaborent pour circonscrire de plus en plus l'actualité indéniable du droit de la construction. L'auteur qui retrace toutes les législations sur la construction en France, a su cerner les problèmes soulevés par ce droit jeune. La lecture de cet ouvrage procurera du profit au lecteur canadien qui y notera l'universalité des problèmes de logement et d'aménagement du territoire pour une répartition optimale des hommes et des biens dans un cadre géographique donné.

Dans son introduction, l'auteur décrit les composantes du droit de la construction : la législation sur les habitations à bon marché, les rapports étroits qui unissent les droits de la construction (règles qui concernent l'édification des immeubles) et de l'urbanisme (règles édictées pour permettre un développement harmonieux, rationnel et humain des villes), les règles sur le sol appelé à servir de support aux bâtiments ; en plus, il souligne les particularités du statut des architectes et des constructeurs.

Dans une première partie, l'auteur s'attaque à la problématique du sol.